

Intérêts en bref



29 novembre 2018

Remboursement des médicaments biosimilaires pour les participants

Avec les médicaments biosimilaires, les participants ont à leur disposition une option de traitement très intéressante pour toute sorte de troubles de santé. Le prix de ces médicaments est actuellement inférieur de 17 % à 47 % au prix du médicament biologique de référence. La Financière Sun Life est favorable à un marché des médicaments biosimilaires au Canada et elle utilise une approche souple à cet égard – elle évalue ces médicaments au cas par cas. Cette façon de faire va de pair avec sa philosophie, qui consiste à offrir aux clients le plus large éventail possible d'options pour la gestion de leur santé tout en veillant à la pérennité des régimes d'assurance-médicaments pour les générations à venir.

Remboursement des médicaments biosimilaires disponible aux participants en tout cas

Dans le cas des nouveaux patients (ceux dont l'état n'est pas déjà stabilisé à l'aide d'un médicament biologique de référence), nous privilégions déjà certains médicaments biosimilaires plutôt que les médicaments biologiques de référence. En 2019, nous pourrions limiter le remboursement d'un médicament biologique de référence au montant remboursé pour le médicament biosimilaire équivalent. Cette stratégie offre du choix aux participants, et elle prévoit un remboursement basé sur le prix du médicament biosimilaire, quel que soit le médicament pour lequel la demande de règlement a été présentée.

Plus d'options pour les participants

Vivre avec une maladie chronique peut être tout un défi, et nous sommes conscients que pour certains patients le passage à un médicament biosimilaire peut être un inconvénient majeur. C'est la raison pour laquelle nous offrons de l'assistance aux participants qui décident de passer du médicament biologique de référence à un médicament biosimilaire. Dans le cas de Remicade®, les participants peuvent opter pour un médicament biosimilaire, mais s'ils décident de continuer d'utiliser le médicament biologique de référence, le coût sera le même que celui du médicament biosimilaire.

Le point sur le programme d'économies Remicade®

Pour tous les patients, et dans toutes les provinces, l'infliximab et les médicaments biosimilaires demeurent un choix comportant les mêmes critères que ceux du médicament biologique de référence (Remicade®).

Depuis le **3 octobre 2018**, le coût de Remicade® est identique à celui du médicament biosimilaire équivalent. Dans le cas des achats faits au Québec, les Clients continueront de voir l'économie sous forme de crédit affecté au régime après la transaction.

Intérêts en bref



Dans les autres provinces, le crédit est donné à la pharmacie lorsque la carte-médicaments à paiement direct est utilisée, donc les participants n'ont aucuns frais supplémentaires à payer de leur poche.

En vertu de cette entente révisée, les participants résidant dans une province offrant le régime Pharmacare (la C-B, le Manitoba et le Saskatchewan) continueront de pouvoir choisir infliximab, et les promoteurs de régime bénéficieront d'économies. Pour les nouveaux patients et les patients existants de ces provinces, le coût de Remicade® est aussi le même que celui du médicament biosimilaire équivalent.

Des questions?

Veillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.